



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-211

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ
ARRÊTÉ DU MAIRE
portant sur
Autorisation de voirie
Salle Lamendin / les 7 et 8 juin 2025

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de Monsieur DURIE Christopher et la décision positive de la municipalité

Considérant qu'il importe de prendre des mesures pour prévenir les administrés à l'occasion d'un mariage à la salle Lamendin à Isbergues

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Durie est autorisé à installer un château gonflable à l'arrière de la salle Lamendin à Isbergues le samedi 7 juin 2025 à l'occasion de son mariage ainsi qu'un food-truck le dimanche 8 juin 2025.

Article 2 : Monsieur Durie devra prendre toutes les dispositions utiles et nécessaires pour la sécurité et la protection des lieux.

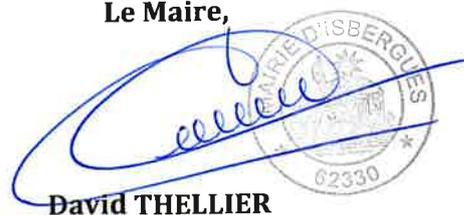
Article 3 : La municipalité décline toute responsabilité en cas d'accident.

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie d'Isbergues pour exécution.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le **03 JUIN 2025**

Le Maire,


David THELLIER

Publié le **03 JUIN 2025**